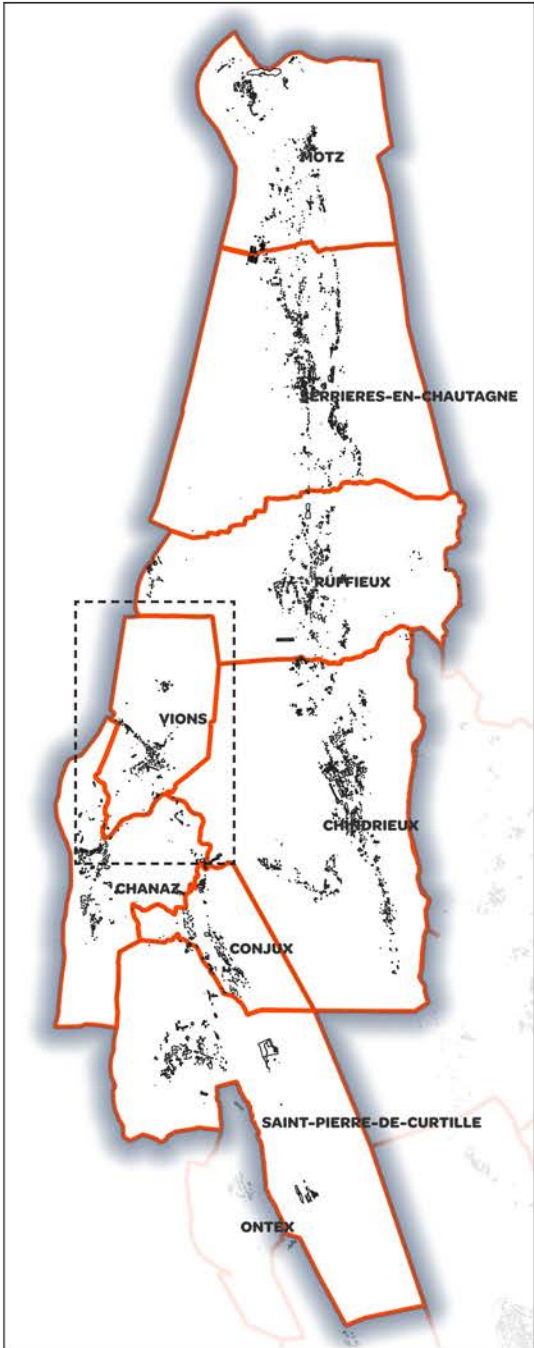




Vions
plan général - V01

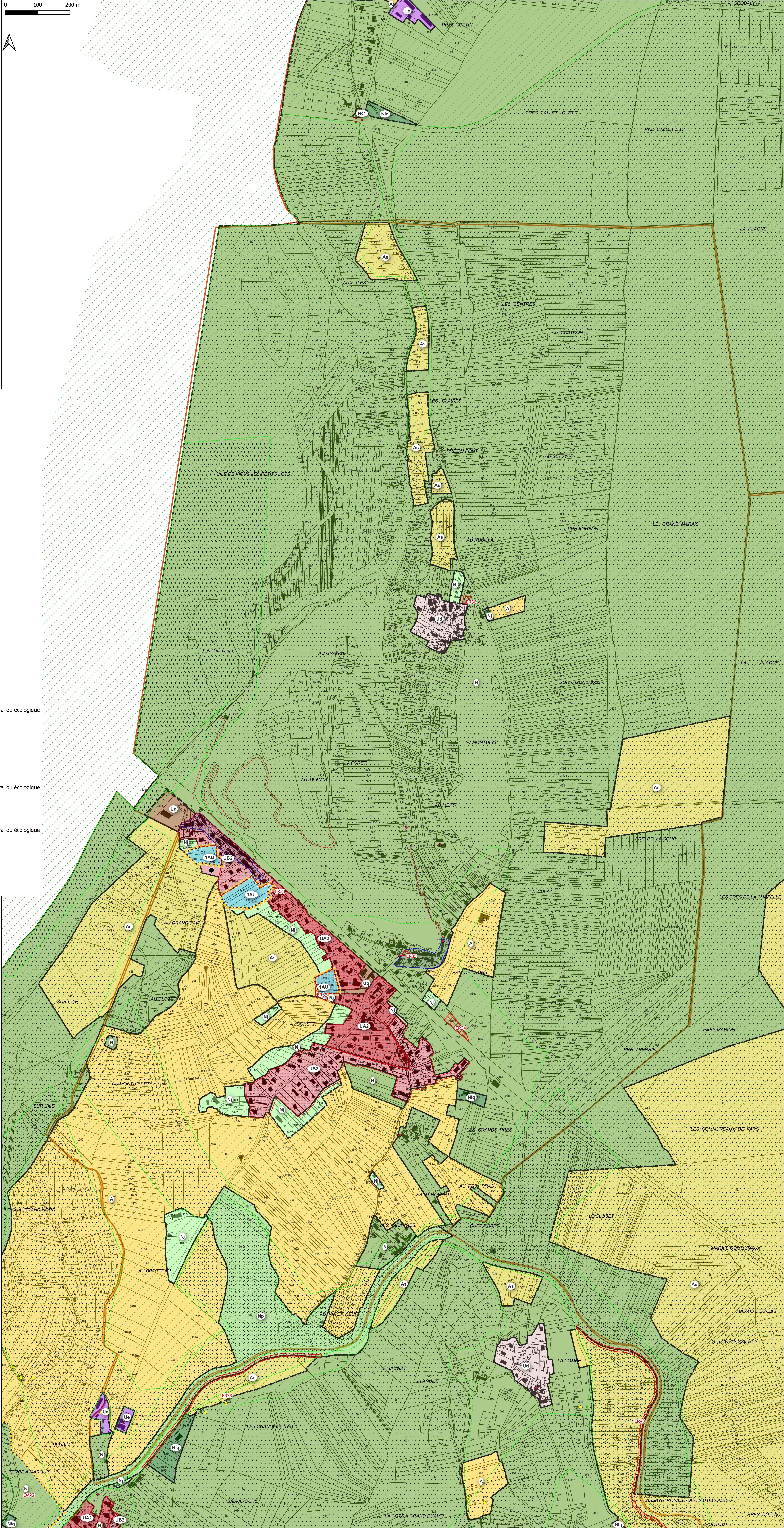
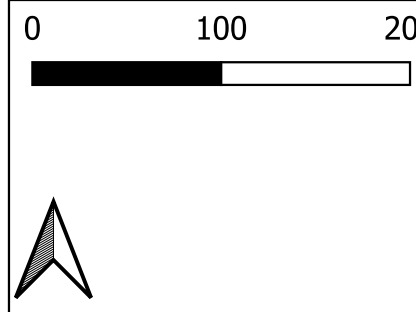
Certifié conforme par M. le Président pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président
R. Beretti

Échelle : 1/4000

Procédures :

- Elaboration :
- Arrêté le 25/02/2020
- Approuvé le 21/06/2022
- Modifications et révisions :
- Modification simplifiée n°1 du 25/03/2025
- Modification n°1 version notification mai 2025



- bâti ajouté
- ZONES**
- 1AU Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme
 - 2AU Zone d'urbanisation future à long terme
 - 1A Secteur dédié aux activités agricoles
 - 1A2 Secteur agricole constructible de type économie / équipement
 - 1A3 Secteur agricole constructible de type tourisme et patrimoine
 - 1A4 Secteur agricole strict
 - 1N1 Secteur naturel et forestier
 - 1N2 Secteur naturel constructible de type économie / équipement
 - 1N3 Secteur naturel constructible de type économie / équipement
 - 1N4 Secteur de jardin ou de parcs
 - 1N5 Secteur naturel de loisir et d'équipement léger
 - 1N6 Secteur d'équipement public
 - 1N7 Secteur naturel de loisir de plein air
 - 1N8 Secteur naturel à préserver
 - 1N9 Secteur dédié aux énergies renouvelables
 - 1N10 Secteur dédié à l'hébergement et l'action sociale
 - 1B1 Centralité principale (Est)
 - 1B2 Centralité principale (Ouest)
 - 1B3 Centralité secondaire (Est)
 - 1B4 Centralité secondaire (Ouest)
 - 1C1 Hameaux constitués
 - 1C2 Hameaux constitués dans l'espace proche du rivage
 - 1D1 Secteur à vocation économique
 - 1D2 Secteur du Naturopôle
 - 1D3 Secteur dédié aux activités industrielles
 - 1D4 Secteur dédié aux activités économiques de type commercial
 - 1D5 Secteur économique spécifique
 - 1D6 Secteur dédié aux équipements publics et/ou collectifs
 - 1D7 Secteur dédié aux hébergements touristiques et services associés
 - 1D8 Centralité secondaire (Est) dans l'espace proche du rivage
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
- 1E1 Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
 - 1E2 Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - 1E3 Emplacement réservé
 - 1E4 Espace boisé classé
 - 1E5 Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - 1E6 Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
 - 1E7 Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
 - 1E8 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - 1E9 Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N
- PRESCRIPTIONS PONCTUELLES**
- 1F1 Bâtiment agricole
 - 1F2 Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU
 - 1F3 Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - 1F4 Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - 1F5
- PRESCRIPTIONS LINEAIRES**
- 1G1 Alignement
 - 1G2 Linéaire commercial protégé
 - 1G3 Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- INFORMATIONS**
- 1H1 Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (secteur)
 - 1H2 Zone de recherche et d'exploitation de carrière
 - 1H3 Bande littorale de 100m
- INFORMATIONS LINEAIRES**
- 1I1 Espaces proches du rivage

Code	Désignation	Intensité	Indice
1A1	Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme	100	100
1A2	Zone d'urbanisation future à long terme	100	100
1A3	Secteur dédié aux activités agricoles	100	100
1A4	Secteur agricole constructible de type économie / équipement	100	100
1A5	Secteur agricole constructible de type tourisme et patrimoine	100	100
1A6	Secteur agricole strict	100	100
1N1	Secteur naturel et forestier	100	100
1N2	Secteur naturel constructible de type économie / équipement	100	100
1N3	Secteur naturel constructible de type économie / équipement	100	100
1N4	Secteur de jardin ou de parcs	100	100
1N5	Secteur naturel de loisir et d'équipement léger	100	100
1N6	Secteur d'équipement public	100	100
1N7	Secteur naturel de loisir de plein air	100	100
1N8	Secteur naturel à préserver	100	100
1N9	Secteur dédié aux énergies renouvelables	100	100
1N10	Secteur dédié à l'hébergement et l'action sociale	100	100
1B1	Centralité principale (Est)	100	100
1B2	Centralité principale (Ouest)	100	100
1B3	Centralité secondaire (Est)	100	100
1B4	Centralité secondaire (Ouest)	100	100
1C1	Hameaux constitués	100	100
1C2	Hameaux constitués dans l'espace proche du rivage	100	100
1D1	Secteur à vocation économique	100	100
1D2	Secteur du Naturopôle	100	100
1D3	Secteur dédié aux activités industrielles	100	100
1D4	Secteur dédié aux activités économiques de type commercial	100	100
1D5	Secteur économique spécifique	100	100
1D6	Secteur dédié aux équipements publics et/ou collectifs	100	100
1D7	Secteur dédié aux hébergements touristiques et services associés	100	100
1D8	Centralité secondaire (Est) dans l'espace proche du rivage	100	100